

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

LE DÉPARTEMENT : 10 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COURSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 6, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ  
ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES COMPARÉES

EN

### EUROPE ET EN FRANCE

#### L'AUGMENTATION DES DÉPENSES DE PLUSIEURS GRANDS PAYS

Dans l'Exposé des motifs du projet de budget de 1903, présenté par M. Rouvier, se trouve (page 11) un petit tableau dont les chiffres en disent plus long que tous les commentaires : c'est l'état comparatif des dépenses publiques de 1892 à 1902 dans les grands États européens, Angleterre, Autriche-Hongrie, Autriche, Hongrie, Allemagne (budget d'Empire), Russie. Voici ce tableau :

Pays	Année 1892	Année 1902	Augmentation 0/0
Angleterre..... Liv. st.	90.924.000	188.469.000	107,28
Autriche-Hongrie..... Cour.	278.286.000	364.007.000	30,80
Autriche..... Cour.	1.221.332.000	1.685.118.000	37,90
Hongrie..... Cour.	835.268.000	1.086.870.000	30,12
Allemagne (budget d'Empire) Mark	1.507.521.000	2.302.640.000	52,75
Russie..... Roub.	1.125.456.000	1.946.572.000	72,94

Ainsi, voici quelle a été depuis 10 ans, en commençant par les chiffres les moins élevés, la progression des dépenses publiques dans ces divers pays : 30,12 0/0 en Hongrie ; 30,80 0/0 en Autriche-Hongrie ; 52,74 0/0 en Allemagne (budget d'Empire) ; 72,95 0/0 en Russie ; 107,28 0/0 en Angleterre.

Une progression non moins grande peut être relevée dans tous les autres pays. En Suède, les dépenses ont passé de 97 millions de couronnes, en 1892 à 145 millions de couronnes en 1901 ; en Norvège, de 45 millions de couronnes à 100 millions ; aux Pays-Bas, de 136 millions de florins hollandais à plus de 158 millions en 1902 ; en Suisse, de 72 millions en 1890 à 108 millions en 1902 ; au Danemark, de 62 millions de couronnes en 1890 à 72 millions en 1900.

Les dépenses budgétaires sont donc, partout, en augmentation énorme, aucun pays n'a pu échapper à cette inflation des dépenses.

— Et la France, nous dit-on, ne tient-elle pas le record des dépenses de tous les pays d'Europe ? C'est cependant elle qui dépense le plus ; c'est elle qui se ruine et marche à la banqueroute !

— Détrompez-vous, mon cher lecteur, car c'est là une erreur absolue bien qu'elle soit une croyance à peu près générale que répète un grand nombre de personnes. Ces

affirmations font le plus grand tort à notre pays, à notre crédit. Elles sont, heureusement, inexactes, en voici la preuve.

#### L'AUGMENTATION DES DÉPENSES EN FRANCE

Le budget général des dépenses votées pour 1892 s'élevait à 3.197.783 038 fr.

Le projet de budget pour 1903 se trouve fixé à 3.563.398.930 fr. l'augmentation serait donc de 365 millions en 10 ans, soit 36 millions par an, alors que cette augmentation a été en chiffres ronds, de 2.500 millions en Angleterre, de 470 millions en Autriche-Hongrie, de 1 milliard en Allemagne, 2 milliards en Russie, etc.

Nous pouvons donc dire, avec chiffres à l'appui de notre démonstration, que nos dépenses, aussi importantes qu'elles aient été depuis 10 ans seulement, sont de beaucoup inférieures à celles effectuées dans tous les États d'Europe. Et conséquemment, lorsqu'on vante la situation budgétaire et financière des autres pays et qu'on décrie la nôtre, on oublie de dire que si nos dépenses ont augmenté, en France, depuis 10 ans, d'environ 10 0/0, partout ailleurs elles se sont accrues de 30 0/0, 50 0/0, 75 0/0, 100 0/0 et plus.

Ce qu'on ne dit pas non plus, c'est que, en ce qui nous concerne, nous n'avons pu échapper ni à « l'entretien des effectifs considérables, la mise en état et le renouvellement fréquent du coûteux matériel qu'exige l'état militaire des grandes nations européennes ». Sur nos 3 milliards et demi de dépenses budgétaires, 2 milliards 700 millions sont absorbés par la dette publique, les services du ministère des finances, la guerre, la marine, le recouvrement des impôts. Ce qu'on ne dit pas plus c'est que nous avons dû acquitter aussi des dépenses considérables « auxquelles moins que tout autre, un pays démocratique comme celui-ci ne se saurait soustraire. Les progrès de l'hygiène publique, les encouragements aux œuvres d'assistance et de prévoyance sociales, l'enseignement libérallement donné à toutes les classes de citoyens sont autant de causes, autrefois presque négligeables, aujourd'hui de plus en plus importantes, de l'accroissement des charges publiques ».

#### CE SONT NOS PROPRES CAPITAUX QUI ONT EXHAUSÉ LE CRÉDIT DES PAYS ÉTRANGERS

C'est grâce aux capitaux français que les pays étrangers divers ont vu leur crédit s'améliorer, leurs fonds hausser ; nous avons acheté leurs rentes et nous continuons à les payer d'après le taux de notre propre crédit, au lieu de les évaluer d'après le leur.

Aussi, quand on compare la France à l'étranger, — et ce sera notre conclusion, — quand on parle de nos difficultés et de nos dépenses budgétaires qui sont assurément des plus sérieuses, mais qui ne présentent aucun caractère alarmant, quoiqu'en pensent et disent ceux qui depuis de longues années ont toujours répété que notre pays se ruinait ; quand on conseille à nos petits épargneurs de placer toutes leurs économies sur les fonds d'Etat étrangers ou de les confier à des banques étrangères, on leur donne un aussi mauvais conseil que

celui qui leur était donné naguère, quand on leur conseillait de vendre leurs rentes à 75, 80, 85, 90, 95 fr., sous le prétexte que « c'était le gouvernement qui faisait la hausse ». On oublie de leur dire que les difficultés et les dépenses budgétaires sont autrement lourdes à l'étranger qu'en France ; on ne leur dit pas que, comme sécurité, garanties, loyauté dans l'exécution des engagements, aucun pays ne peut rivaliser avec le nôtre. Aucun crédit ne lui est comparable : la rente française, nous l'avons dit souvent, c'est la signature de la France qui circule, et personne, quel que soit le parti politique qui dirige les affaires de notre pays ne la laissera protester.

Alfred NEYMARCK.

## INFORMATIONS

### Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis mardi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

### LA GRÈVE DE MARSEILLE

Le président du Conseil a entretenu ses collègues de la grève des inscrits maritimes de Marseille. Il a été décidé que l'amiral Rouvier demanderait, au nom du gouvernement, aux deux parties en présence, d'accepter un arbitrage.

### LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

M. Combes a fait connaître les résultats de l'élection des députés sénatoriaux, tels qu'ils lui ont été fournis par les préfets, pour le renouvellement du tiers sortant du Sénat. Il en résulte qu'on peut s'attendre, pour le 4 janvier 1903, à un nouveau progrès de la République.

Le président du Conseil estime que les prochaines élections sénatoriales donneront aux candidats ministériel un gain de dix ou douze sièges.

### Le rendement des Impôts

Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat pendant le mois de novembre 1902, s'élève à la somme de 221.740.000 francs, accusant ainsi une plus-value de 1.147.700 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et une plus-value de 7.397.900 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

### La monnaie de nickel

Un projet d'émission d'une monnaie de nickel est proposé par le ministre des finances. Il est ainsi conçu :

Article premier. — Il est fabriqué une monnaie de nickel pur d'une valeur nominale de 25 centimes pour une somme de 10 millions, dont 4 émis en 1903.

Article 2. — La nouvelle monnaie aura 24 millimètres de diamètre et sera d'un poids de six grammes et à tranche lisse.

Article 3. — La nouvelle monnaie ne pourra être employée dans les paiements que pour l'appoint de 5 francs.

Ajoutons que M. Ruau a été nommé rapporteur par la commission du budget de ce projet avec mission de conclure à l'adoption du projet dans ses grandes lignes.

Cette première émission ne serait qu'un essai qu'on généraliserait plus tard, quand l'expérience et l'accueil du public auraient démontré la supériorité de la nouvelle monnaie.

Au point de vue de l'intérêt du Trésor, on évalue à 800.000 francs le prix de l'é-

mission de 4 millions de francs de cette monnaie de nickel, soit un bénéfice de 80 0/0.

### Commission du Budget

La commission du budget a commencé mardi par examiner certains chapitres réservés de l'instruction publique.

Confirmant une de ses précédentes décisions, elle a voté une réduction de 10,000 fr. sur les lycées et de 1,000 fr. sur les collèges, à titre d'indication, pour arriver à la suppression des aumônières par voie d'extinction.

La commission a passé ensuite au budget de la guerre. L'après-midi a été consacrée à la discussion du chapitre I (traitement du ministre et administration centrale), qui n'a même pas pu être terminé.

La commission a cependant adopté un procédé de ventilation proposé par le rapporteur, M. Maujan, qui permet, par une nouvelle organisation des services, de réaliser une économie de 20,000 fr.

Dans une de ses prochaines séances, la commission entendra le ministre de la guerre au sujet d'une grave mesure proposée par le rapporteur, et qui consisterait à mettre le service de deux ans en pratique par anticipation, au moyen du renvoi de la classe au mois d'avril. Cette mesure produirait une diminution de dépense de 24 millions.

Le chiffre total des économies auxquelles conclut le rapport de M. Maujan est de 50 millions.

### Contre l'alcoolisme

La société de la Ligne nationale contre l'alcoolisme vient de tenir son assemblée générale, où l'état actuel de la question a été examiné.

Dans l'armée, particulièrement intéressée à la croisade entreprise contre les boissons alcooliques, dont l'action menace de tarir son recrutement, une évolution, dont les résultats ne se sont pas fait attendre, s'est faite grâce à l'intervention du ministre de la guerre.

En dehors de l'armée, c'est dans les compagnies de chemins de fer, que l'action antialcoolique se fait la plus énergique et où elle obtient les meilleurs résultats.

Mais tous ces efforts seraient vains, sans l'intervention des pouvoirs publics. En conséquence, les vœux suivants ont été émis :

1. Que les lois existantes sur l'ivresse et la police des débits de boisson soient sévèrement appliquées, et que leurs pénalités soient aggravées en cas de récidive.
2. Que le nombre de ces débits soit diminué et le taux de leur licence relevé ;
3. Que les alcools nocifs ne puissent être livrés à la consommation sans avoir été préalablement rectifiés ;
4. Que les essences et bouquets toxiques soient prohibés ;
5. Que le privilège des bouilleurs de cru soit supprimé ;
6. Que l'alcool soit surtaxé et les boissons hygiéniques dégrévées ;
7. Que l'habitation ouvrière soit assainie et améliorée ;
8. Que des associations locales, agissant de concert avec la Ligue nationale, se constituent dans tout le pays pour déterminer un grand mouvement d'opinion contre l'alcoolisme.

Un projet de loi réglementant les débits a été déposé au Sénat ; il serait à désirer que le Parlement s'occupât prochainement de ce projet.

### Ligue des Droits de l'homme

Le comité central de la Ligue des droits de l'homme s'est réuni lundi soir. L'un des

ce présidents, le docteur Paul Reclus, membre de l'Académie de médecine, ayant demandé, pour des raisons d'ordre personnel, à résigner ses fonctions, M. Ferdinand Buisson, député de Paris, a été élu vice-président par 20 voix sur 21 votants. M. Louis Havet, membre de l'Institut, conserve la seconde vice-présidence.

**Le commerce général des colonies françaises en 1901**

L'Office Colonial vient de dresser le tableau général du commerce des colonies françaises en 1901. Nous reproduisons ci-dessous ce document d'où ressortent les résultats généraux que voici :

Le mouvement du commerce général des colonies et pays de protectorat qui relèvent du ministère des colonies s'est élevé en 1901 (importations et exportations réunies des marchandises de toute sorte) à une somme totale de 839.129.459 francs. C'est une augmentation de 58.719.747 francs sur l'année précédente.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 476.610.977 francs ; elles ont été ainsi supérieures de 38.586.637 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 364.548.482 francs, en augmentation de 20.132.910 francs sur l'année précédente.

**Les Humbert**

Le *Figaro* a reçu du Brésil la lettre suivante qui relate des faits que nous ne garantissons pas, mais, comme après tout il n'y a rien d'impossible quand il s'agit des Humbert, il nous paraît tout au moins curieux de publier ce document qui, s'il est fantaisiste, s'ajoutera à tant d'autres du même genre auxquels a donné lieu cette célèbre affaire, et qui, s'il est sérieux, ne manque assurément pas d'intérêt et est, en tous cas, assez facile à contrôler.

Voici la lettre du correspondant occasionnel du *Figaro* :

Para (Brésil), 22 novembre

« Monsieur le directeur,

» Je vous envoie ci-joint quelques renseignements espérant qu'ils vous seront agréables.

» Mme Humbert et M. Daurignac sont arrivés à Para le 18 juillet dernier et y ont séjourné jusqu'au 23. Ils étaient à l'hôtel du Commerce, où je prends mes repas, chambre n° 14, et se sont fait servir dans leur chambre.

» Ils ont dit au propriétaire qu'ils arrivaient d'Amapa (ancien contesté franco-brésilien), qu'ils avaient, avant, séjourné à la Martinique où ils avaient perdu des parents dans le cataclysme. Ils étaient tous deux très souffrants, et sont repartis par le vapeur anglais *Jérôme* qui a dû arriver au Havre vers le 10 août et à Lisbonne le 7 août.

» Le consul de France, M. Caulla, ayant montré les photographies au personnel de l'hôtel, Mme Humbert et M. Daurignac ont été formellement reconnus.

» Les mêmes renseignements sont envoyés par le consul de France dans ce même courrier.

» Step. JAMET. »

**CHRONIQUE LOCALE**

**AVIS**

Les Grandes Compagnies de Chemins de fer français viennent de soumettre à l'approbation de M. le ministre des travaux publics une modification très importante de leur tarif des cartes de circulation à 1/2 place.

En premier lieu, la modification a pour but d'abaisser sensiblement le prix de ces cartes. C'est ainsi, par exemple, qu'après l'approbation de la proposition par M. le Ministre, la carte annuelle valable pour toutes les classes de voiture, sur l'ensemble des lignes des 7 grands réseaux français, coûtera 320 fr. au lieu de 360 fr., la même carte valable en 2° et en 3° classe, 140 fr. au lieu de 180 fr.

En outre, il sera loisible au public d'obtenir soit une carte exclusivement valable sur les lignes d'une même Compagnie, quelle qu'elle soit, soit sur l'ensemble des lignes d'un groupe formé de trois réseaux, quels que soient ces réseaux.

Actuellement, il n'existe de cartes valables sur un seul réseau que pour le réseau de Paris-Lyon Méditerranée et des cartes valables sur trois réseaux que pour le grou-

pe Orléans-Etat Ouest, d'une part, et pour le groupe Nord-Est-Ouest, d'autre part.

**Contributions indirectes**

Par arrêté préfectoral en date du 8 décembre, M. Astruc, surnuméraire des contributions indirectes dans le département du Puy-de-Dôme est nommé en la même qualité dans le département du Lot.

**CAHORS**

**Subvention de l'Etat**

On peut voir d'autre part, dans le compte-rendu de la séance du Conseil municipal, que par une lettre en date du 4 décembre, M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, vient d'informer M. Costes, notre dévoué maire et sénateur, qu'une somme de 96.000 francs était accordée à la ville de Cahors comme part du Gouvernement dans l'achat de l'immeuble des Petits-Carmes par la ville de Cahors.

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que c'est grâce aux démarches pressantes de M. Costes, que le ministre de l'Instruction publique a consenti à une aussi forte subvention.

C'est donc des félicitations et des remerciements que l'on doit adresser à notre dévoué maire.

**Armée**

Notre compatriote M. Kelsen, ancien chef de musique du 7<sup>e</sup> de ligne, actuellement chef de musique à l'école d'artillerie de Bourges, est nommé en la même qualité à l'école d'artillerie du 5<sup>e</sup> corps d'armée à Orléans.

**Causeries de l'Hôtel-de-Ville**

M. Darbon, professeur de philosophie au lycée Gambetta, commencera le samedi 13 décembre une série de causeries sur les questions sociales.

Elles auront lieu à 8 h. 1/2 du soir dans la salle du Conseil municipal.

M. Darbon traitera dès sa première causerie de : « La vie intérieure ».

**Amicale des institutrices**

Le Conseil d'administration de l'Amicale des institutrices et des institutrices publiques et laques du Lot, se réunira à l'Hôtel-de-Ville de Cahors, le dimanche 14 décembre 1902, à 10 heures du matin.

Les réunions sont publiques pour les membres de l'association.

**Association des architectes**

On annonce qu'une réunion prochaine des architectes aura lieu à Cahors, ayant pour objet la formation d'une société qui se rattacherait à la Société centrale dont le but est de défendre les intérêts professionnels des architectes, contre la concurrence qui leur serait faite par les agents de l'administration des ponts et chaussées.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 1902**

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni hier soir mercredi, à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. Mazières, premier adjoint au maire.

Etaient présents : MM. Mazières, Parazines, Combarieu, Roux, Fournier, Combelles, Tassart, Périé, Cagnac, Cayla, Rouff, Vincens, Besse, Ausset.

M. Combarieu est désigné comme secrétaire. M. Mazières donne connaissance au Conseil de la lettre suivante adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique à M. Costes, sénateur, maire de Cahors.

Paris, le 4 décembre 1902.

Monsieur le Sénateur et cher Collègue, « Je m'empresse de vous faire connaître que par décision en date de ce jour, je viens d'approuver le devis des travaux à exécuter à l'immeuble dit des Petits-Carmes annexé au Collège de jeunes filles de Cahors.

» Le montant de la dépense a été arrêté après révision, à la somme de 38.850 francs. Je consens à prendre à la charge de l'Etat, la moitié de cette dépense soit 19.425 francs auxquels il convient d'ajouter une somme de 76.285 francs allouée précédemment à la ville pour l'acquisition des terrains et immeubles des Petits-Carmes (partie annexée au Collège de jeunes filles) ensemble 95.710 francs.

» Veuillez etc. »

Le Ministre de l'Instruction publique, CHAUMIÉ.

Sur la proposition de M. Mazières, le Conseil approuve le devis et la mise à l'adjudication des travaux à exécuter et adresse des remerciements à MM. Costes et Chaumié. Sont renvoyés à la Commission des finan-

ces les projets de budget pour 1903 de la ville de Cahors, de l'hospice, de l'assistance médicale gratuite, du bureau de bienfaisance et de l'orphelinat d'Arnis.

Renvoyée à la Commission des travaux publics une offre de cession de terrain rues Brives et Mascoutou, faite par M. Bacqué.

Un vœu du Conseil municipal de Bordeaux tendant à la création de médailles d'honneur en faveur des employés d'octroi est émis par le Conseil municipal de Cahors.

Renvoyé à la Commission de l'enseignement une demande de bourse au lycée Gambetta, formulée par M. Mandelli en faveur de son fils.

Avis favorable est donné à deux legs faits par M. Labrunhie à l'hospice de Cahors (200 fr.), au bureau de bienfaisance (100 fr.).

Une demande de M. Farges, relative au triage des ordures, est renvoyée à la commission des travaux publics.

M. Mazières donne communication au Conseil d'un rapport adressé par M. Goulaine, conseiller municipal de Nantes, relatif à la panique que les réactionnaires ont, ces derniers temps, provoqué parmi les populations au préjudice des caisses d'épargne.

Ce rapport tend à prouver que l'argent placé dans les caisses d'épargne de l'Etat ne court aucun risque et est en parfaite sécurité; la campagne menée contre les caisses d'épargne est une manœuvre de la réaction contre le gouvernement de la République.

M. Tassart, au nom de la commission des finances propose, conformément aux desiderata des ouvriers de la ville, d'assurer ces derniers contre les accidents du travail.

Une somme de 400 francs est votée à cet effet et M. le maire est chargé de contracter l'assurance.

M. Fournié, au nom de la commission des finances, propose d'approuver le cahier des charges pour la fourniture de la viande de boucherie, du pain, des œufs et du vin au collège de jeunes filles, mais la viande de charcuterie sera achetée de gré à gré et il sera établi pour cette fourniture un roulement entre les divers charcutiers de la ville. Adopté.

Sur la proposition de M. Combarieu, rapporteur de la commission des finances, le conseil vote une somme de 400 francs comme subvention extraordinaire pour l'achat d'instruments de musique en faveur de l'excellente société musicale l'*Avenir cadurcien*.

Le même rapporteur, au nom de la commission de l'enseignement, propose, vu tous les précédents, de ne pas accueillir favorablement une demande de bourse au lycée de Cahors en faveur du jeune Galtié. Adopté.

M. Vincens, au nom de la commission des travaux publics propose la répartition de la somme de 6.732 fr. 23 entre les chemins vicinaux pour 1903. Adopté.

M. Cagnac, au nom de la Commission des Travaux publics, propose le rejet d'une demande de retrait de concession d'eau. Adopté.

Le même rapporteur propose d'adopter une demande de diminution de concession d'eau formulée par M. Lagarrigue. Adopté.

Au sujet des concessions d'eau, le Conseil décide que le cahier des charges relatif à ces concessions soit révisé dans le plus bref délai possible.

M. Cagnac, au nom de la Commission des Travaux publics propose au Conseil d'adopter le cahier des charges pour la démolition des maisons Henras, Fourguière, veuve Peyrissac, Bonnays, Thierry ; subvention de 2.000 fr. ; en plus les matériaux resteront la propriété de l'entrepreneur. Adopté.

Le même rapporteur propose la mise en vente des immeubles Brassac, Lachaise, Pelet et consorts, et veuve Courounet sur une mise à prix de :

Brassac, 3.000 fr. ; Lachaise, 8.000 fr. ; Pelet et consorts, 4.000 fr. ; veuve Courounet, 3.000 fr. Adopté.

M. Combelles au nom de la Commission des Travaux publics propose le transfert du dispensaire actuel dans une autre salle de la mairie : les prix de ce transfert s'élèveront à 300 fr. Adopté.

M. Parazines, au nom de la Commission des Travaux publics propose l'établissement de murettes dans la rue Pasteur : le montant de cette réparation coûtera 350 fr. à la ville. Adopté.

Sur la proposition de M. Tassart, le Conseil décide de nommer une Commission chargée de visiter tous les trois mois, les bâtiments communaux et d'adresser à M. le maire un rapport relatif à l'état de ces bâtiments pour que des réparations y soient apportées au fur et à mesure des besoins. Adopté.

La Commission des Travaux publics est chargée de cette surveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

**Probité**

Le nommé Elie Duffaud, âgé de vingt-quatre ans, qui demeure à Cahors, faubourg Saint-Georges, se trouvant dans l'impossibilité de travailler, car il est amputé d'une jambe, s'est présenté ces jours derniers chez M. Lestrade, propriétaire à Labéraudie, près Cahors, pour y demander la charité.

Dans les quelques pièces de monnaie que donna M. Lestrade à ce malheureux, se trouvait un louis de 20 francs. Duffaud s'est empressé de rendre cette pièce d'or au charitable propriétaire.

**Une nouvelle artistique sensationnelle**

On nous prie de faire connaître à nos lecteurs que POLIN, l'inimitable comique, le célèbre Tourlourou de France, viendra le 13 février nous donner sur le théâtre municipal, une représentation composée de trois pièces les plus amusantes de son répertoire, avec des artistes de tout premier ordre, et d'un intermède dans lequel POLIN nous fera entendre les chansons nouvelles qu'il interprète en ce moment à la Scala et qui font courir Tout Paris.

On peut prédire à POLIN une salle archi-bondée, car jamais artiste n'a su, comme lui, faire rire aux larmes toute une salle. Il faut l'entendre chanter ses chansons militaires qui deviennent rapidement populaires dès qu'on les a entendues interpréter par un artiste de cette valeur.

Nous reparlerons de cette soirée. On sait que toute la famille de Polin est native de Cahors.

**Cour d'assises du Lot**

**AFFAIRE DILHAC-PONS. — Assassinat**

**Suite de l'audience du 9 décembre**

Faujean, 42 ans, maréchal des logis à Sabadel, dit que le 8 août dernier il fut prévenu par le juge de paix de se rendre chez Dournes pour constater ce qui se trouvait d'anormal dans l'intérieur de l'habitation d'où s'échappait une mauvaise odeur.

Au sujet de l'évasion de Dilhac, le maréchal des logis dit que revenant des lieux du crime le soir, une indisposition le prit. Ce dernier s'arrêta : Dilhac en profita pour s'enfuir; il avait les menottes aux mains; pour s'en débarrasser il les cassa.

Le maréchal des logis ne connaissait pas Dilhac, il n'a aucun renseignement sur lui ni sur Pons.

Lascombe, 34 ans, gendarme à Gramat, raconte comment il arrêta Dilhac qu'on recherchait depuis huit jours; il était dans une ferme; on lui demanda pourquoi il s'était enfui; Dilhac répondit qu'il craignait que les gendarmes de Lauzès ne lui fassent manger les excréments qu'il avait déposés dans le baquet de la prison.

S'il s'était rasé c'est parce qu'il avait trop chaud.

Brel Henri, 37 ans, cultivateur à Salgues (commune d'Alvignac) est le propriétaire qui embaucha Dilhac pour un franc par jour.

Il lui demanda son nom; il dit qu'il s'appelait Jean Jules et était de Castel franc.

Le soir il se fit raser et moustaches et barbe.

Le lendemain il dit qu'il était de Latronquière.

Pris de soupçons, Brel alla avertir la gendarmerie qui se rendit chez ce dernier où elle trouva et arrêta Dilhac.

Porte Marie, veuve Dablan, ménagère, dit que le jour où le parquet s'est transporté à Orniac, Dilhac se trouvait sur le même chemin, venant en sens contraire; il était arrêté, il attendit que le parquet ait tourné à gauche avant de poursuivre sa route. Il avait vu les personnes qui arrivaient.

Dilhac dit que s'il s'est arrêté ce n'est pas par peur de la justice mais pour permettre aux bœufs de... reprendre haleine.

Thérèse Cayla, épouse Salgues, cultivatrice, demanda à Dilhac si en suivant la route, il n'avait pas vu le parquet, qui venait à Orniac pour constater la mort de Dournes.

Dournes avait été assommé à coups de bâton.

Dilhac répondit qu'il n'avait pas vu le parquet et qu'il ne savait rien de la mort de Dournes et que ce crime avait été commis sans doute, par deux prisonniers échappés de la prison de Cahors.

Dilhac avait l'air triste.

Le soir les gendarmes le firent appeler et quand il revint vers la femme Salgues, il dit que les gendarmes lui avaient demandé s'il y avait longtemps qu'il n'avait vu Dournes ?

Dilhac était très pâle.

Dilhac n'était pas très bon; il était brutal; il mit le feu à une grange appartenant à M. Salgues; dans cette grange se trouvait dix quintaux de paille.

Dilhac jouait de mauvaises farces au témoin et à son mari.

Dilhac nie toute cette déposition. La femme Salgues maintient ses affirmations.

Salgues François, 63 ans, cultivateur, fait la même déposition que sa femme au sujet de l'incendie de la grange commis par Dilhac.

Il dit que Dilhac lui jouait des farces; il avait peur de lui.

Pendant cette déposition, au cours de laquelle Salgues raconte maints tours à lui joués par Dilhac, Dilhac rit.

Vermeil François, 59 ans, cultivateur à Orniac, est le père d'une servante occupée par Dilhac.

Dournes avertit le témoin que sa fille était malheureuse chez Dilhac; celui-ci avait voulu un jour lui faire lécher des excréments qu'il venait de déposer sans pudeur devant elle.



